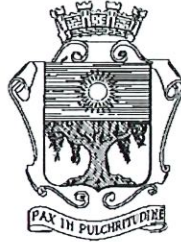


AR Prefecture

006-210600110-20240924-240924\_06-DE  
Reçu le 03/10/2024



DEPARTEMENT  
DES  
ALPES-MARITIMES



ARRONDISSEMENT  
DE  
NICE

## VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER

ALPES-MARITIMES - 06310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 06 : DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - CASINO DE BEAULIEU SUR MER  
- SAS SOCIETE D'EXPLOITATION DU CASINO DE BEAULIEU - RAPPORT  
D'ACTIVITE SAISON 2022-2023

Séance Publique Ordinaire du 24 SEPTEMBRE 2024  
A 19 heures dans la salle du Conseil  
Présidence de Monsieur Roger ROUX, Maire

ETAIENT PRESENTS : M. Roger ROUX, Maire, Mme Marie-José LASRY, M. Didier ALEXANDRE, Mme Arzu-Marie BAS, M. Stéphane EMSELLEM, Mme Françoise SANCHINI, Mme Christiane VALLON, M. Grégory PETITJEAN, M. Guy PUJALTE, M. Michel CECCONI, Mme Martine OLLIVIER, Mme Evelyne BOICHOT, Mme Sylvie REVERDY, M. Michel LOBACCARO, Mme Charlotte MARC, M. Gérald MARIN, Mme Marie-Anne SYLVESTRE, Mme Jacqueline POTFER, M. Bernard CHARTON,

PROCURATIONS : M. Guerino PIROMALLI à M. Guy PUJALTE, M. André RIOLI à Mme Marie-José LASRY, M. Jean-Elie PUCCI à M. Grégory PETITJEAN, Mme Carolle LEBRUN à M. Michel LOBACCARO, Mme Alexandra CANAL à Mme Charlotte MARC, M. Théo PANIZZI à M. Roger ROUX, Maire,

ABSENTS EXCUSES : Mme REID Sophie, M. Patryk OCHOCINSKI.

QUORUM : 14

PRESENTS : 19

VOTANTS : 25

Secrétaire : M. Grégory PETITJEAN

Date de convocation de séance : 17 septembre 2024

AR Prefecture

006-210600110-20240924-240924\_06-DE  
Reçu le 03/10/2024

VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER  
CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2024



VI – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - CASINO DE BEAULIEU SUR MER –  
SAS SOCIETE D'EXPLOITATION DU CASINO DE BEAULIEU - RAPPORT  
D'ACTIVITE SAISON 2022-2023

Monsieur Roger ROUX, Maire, s'exprime ainsi :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L1411-3,  
Vu le code de la commande publique, notamment son article L3131-5,  
Vu le contrat de délégation de service public du 11 juin 2012 et les avenants s'y  
rapportant,  
Vu le rapport d'activités 2022/2023 reçu le 6 juin 2024 établi par la SAS Société  
d'Exploitation du Casino de Beaulieu,

La commune a conclu le 11 juin 2012 avec la société d'exploitation du casino de  
Beaulieu, sis 4, avenue Fernand Dunan à Beaulieu-sur-Mer, un contrat de délégation de  
service public portant d'une part sur les activités de jeux de hasard et d'argent,  
d'animations et de restauration et d'autre part sur l'occupation du Casino de Beaulieu.

Au titre des dispositions de l'article L1411-3 du code général des collectivités  
territoriales, il appartient au concessionnaire de produire chaque année un rapport  
retracant l'intégralité des opérations afférentes à l'exécution de la convention et une  
analyse de la qualité de service.

La commune a été destinataire le 6 juin 2024 du rapport d'activités 2022/2023 de la  
SAS Société d'Exploitation du Casino de Beaulieu comportant toutes les informations  
spécifiques à l'activité du Casino, ainsi qu'à son exploitation.

Ledit rapport est consultable en mairie.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,  
A L'UNANIMITE,

- PREND ACTE du rapport d'activité du Casino pour la saison 2022/2023 qui lui  
est présenté,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces consécutives à  
l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Beaulieu-sur-Mer les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,



Le Maire,  
Roger ROUX

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet  
d'un recours devant le Tribunal Administratif de NICE dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de  
l'Etat chargé du contrôle de la légalité et de sa publication.